Fiche de Données de Sécurité AERO FG-AW (Tout grade ISO)



1. Identification	
Nom du produit	AERO FG-AW (Tout grade ISO)
Code du produit	Variétés
Autres moyens d'identification	Toude grade ISO 32 ISO 46, ISO 68, and ISO 100
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Huile pour système hydraulique de qualité alimentaire. Le produit est conçu pour l'utilisation avec de l'équipement industriel et de l'équipement de transformation des aliments. Il ne doit pas être ajouté directement aux aliments.
Fabricant	AEROCHEM Inc. 50, rue Émilien-Marcoux suite #109 Blainville, Québec Canada J7C 0B5 Tél. 450-667-2376 1-877-267-2376 Téléc. 450-667-5302 www.aerochem.ca info@aerochem.ca
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre Anti-Poison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire ou vous habitez. Canutec : 613-996-6666 ou *666 sur un téléphone portable (pour le transport)

2. Identification des dangers

Résumé

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH

Non réglementé par le SIMDUT 2015/SGH

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

3. Composition/information sur les composants		
Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	90 - 100 %

4. Premiers soins		
Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.		
Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin. Jeter les articles de cuir contaminés tels que chaussures et ceinture.		
Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.		
NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. En cas d'ingestion d'une grande quantité, consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.		
Aucune information disponible.		
Peut causer des rougeurs et une légère irritation des yeux.		
Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du		

5. Mesures à pre	5. Mesures à prendre en cas d'incendie	
Agents extincteurs appropriés	Utilis <mark>er un agent extincteur approprié p</mark> our les feux environnants. Ne pas utiliser de jet d'eau à grand déb <mark>it.</mark>	
Dangers spécifiques du produit	Inin <mark>flammable. Peut être combustible</mark> à haute température.	
Équipements de protection spéciaux	Les p <mark>ompiers devraient porter un a</mark> ppareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.	
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.	

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel		
Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.	
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.	
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer ou racler et mettre dans un contenant de récupération approprié.	

7. Manutention 6	7. Manutention et stockage		
Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée de vapeurs ou des brouillards. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Éviter la contamination avec un autre produit chimique. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.		
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.		
Température de stockage	5 à 45°C (41 à 113°F)		

8. Contrôles de	l'expositi	ion/protec	tion indi	viduelle	9		
Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune vale	ur de DIVS n'es	st reportée.				
Huile minérale blanche (pétrole)	VECD VEMP (8h)	Brouillard Brouillard Fumées Brouillard		10 mg/m ³ 1 mg/m ³ 2 mg/m ³ 5 mg/m ³	RSST BC ACGII ACGII	H H, ON, RSST
Contrôles d'ingénierie appropriés						afin de garder le es d'exposition	s concentrations de respectives.
Mesures de protection	indiv <mark>iduelle</mark>						
Yeux		Port <mark>er des lunettes de sécurité. S'il y</mark> a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.					
Mains	S'il y a risque de contact avec la peau porter des gants de Nitrile. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.						
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter, au besoin, une combinaison en polyéthylène synthétique ou une combinaison équivalente destinée à se protéger contre les produits chimiques liquides.						
Voies respiratoires	Un respirateur n'est pas requis dans un endroit bien ventilé. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies d'un filtre à particule P100.						
Pieds	Porter des b	ottes de caoutc	houc lors d'u	n déversen	nent.		
	I			No			



État physique	Liquide	Inflammabilité	Ininflammable.
Couleur	Incolore	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Légère odeur d'hydrocarbure	Point d'éclair	De 225 à 267°C (From 437 à 513°F) Cleveland vase fermée
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
рН	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	N.Dis. (Air = 1)
Point d'ébullition	N.Dis.	Densité relative	0.87 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Insoluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	< Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	<1kPa (7.5 mm Hg) @ 20°C (68°F)	Viscosité	From 30 to 101.5 cSt @ 40°C (104°F)
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	N.Dis.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité		
Réactivité	Aucune réaction dangereuse connue.	
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.	
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.	
Conditions à éviter	Éviter la contamination avec un autre produit chimique. Éviter le contact avec les substances incompatibles.	
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), les acides forts (comme l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique), les bases fortes (comme les hydroxydes, les solutions d'ammoniaque, les amines, les carbonates).	
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.	

11. Données	s toxicologique	es
Mesures numériques de la toxicité	Huile minérale blanch	ne (pétrole) Ingestion >2460 mg/kg Rat DL50 Inhalation >2.46 mg/l/4h Rat CL50 Peau >2000 mg/kg Lapin DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation	n, ingestion.
Effets retardés, immédiats et	Voie oculaire	Peut causer des rougeurs et une légère irritation des yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : Non irritant.
chroniques	Voie cutanée	Le contact prolongé ou répété peut causer une irritation de la peau. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : Non irritant.
	Voie respiratoire	De manière générale, travailler proprement et suivre les mesures de précaution de base minimisera grandement les risques d'exposition nocive à ce produit dans des conditions normales d'utilisation.
	Voie orale	L'ingestion d'une grande quantité peut causer une irritation gastro-intestinale et la diarrhée.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.
	Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.
	Cancérogénicité	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.
	Toxicité sur la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction. Aucun organe cible n'a été répertorié.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucun organe cible n'a été répertorié.
Effets d'interaction	Aucune information d	isponible.
Autres informations	Aucune information d	isponible.

12. Données	12. Données écologiques		
Toxicité écologique	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 >100 mg/L; 96h (CAS no 8042-47-5) OECD 203 Invertébré aquatique - Daphnie Magna (statique) CE50 >100 mg/L; 48h (CAS no 8042-47-5) OECD 202 Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata CE50 <100 mg/L; 72h (CAS no 8042-47-5) OECD 201		
Persistance	Peut persister dans l'environnement.		
Dégradabilité	L'huile minérale blanche (CAS no 8042-47-5) n'est pas facilement biodégradable.		
Potentiel de bioaccumulation	L'huile minérale blanche (CAS no 8042-47-5) devrait se bioaccumuler selon son coefficient de partition (Log Kow >6) élevé.		

Mobilité dans le sol	Insoluble dans l'eau. Si un déversement se produisait dans l'eau, cette huile devrait se répartir vers le sol et les sédiments.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination



Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les huiles et les solvants organiques non utilisés ou usés peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Les contenants vides peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.

Numéro ONU	LINI NI/A							
Numero ONO	UN N/A							
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).							
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.							
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible pour ce produit.							
TMD - Transport des n	narchan <mark>dises dangereuses (Canada)</mark>							
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé							
Groupe d'emballage	Non réglementé							
Guide des mesures d'urgence 2016								
IMO/IMDG - Transport	Maritime International							
Classification	Non réglementé							
	rienne internationale de Transport							
IATA - Association Aé								

15. Informations sur la réglementation

CANADA

l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	X	X		X

applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de

- LCPE: Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP: Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	1167.7	CER CLA	EPCRA 302/304	112(b)	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Х							

- TSCA: Toxic Substance Control Act
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304: Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON: Clean Air Act Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP: Clean Air Act Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r): Clean Air Act Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act List of Hazardous Substances
- CWA Priority: Clean Water Act Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations

- NSF International: Homologué H1.

Le produit est conçu pour l'utilisation avec de l'équipement industriel et de l'équipement de transformation des aliments. Il ne doit pas être ajouté directement aux aliments.

SIMDUT 1988



Non réglementé par le SIMDUT







(B) Protective Equipment

NFPA



16. Autres informations AEROCHEM Inc. 2017-01-12 (AAAA-MM-JJ) Version 01 **RÉFÉRENCES:** Autres informations - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.gc.ca - OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Produit par

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

Une vision globale de la prévention!

